



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Affaire suivie par : Cécile CLÉMENT

N°D2023-125-RH

OBJET : RÉALISATION PRESTATION NEOPTIM CONSULTING : OPTIMISATION DES CHARGES ET DES RECETTES

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la prestation de NEOPTIM CONSULTING d'analyse et d'accompagnement dans l'optimisation des charges sociales et des recettes liées à la masse salariale des agents rémunérés par la Communauté de Communes ;

Considérant la convention annexée à la présente et les modalités d'interventions ;

Considérant la hausse des charges salariales, il est pertinent de chercher à diminuer ce poste de dépense, en optimisant les charges et les recettes ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de cette prestation ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De valider les modalités d'interventions, de NEOPTIM CONSULTING, présentées dans la convention annexée à la présente décision ;

2°) – D'accorder le versement pour cette prestation d'un montant correspondant à 30 % des économies effectivement réalisées ;

3°) – De signer ou d'autoriser le 1^{er} Vice-président à signer la convention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

4°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2023.

AR Prefecture

047-200068930-20230718-D2023_125_RH-AR
Reçu le 20/07/2023

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 18 juillet 2023



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 20 juillet 2023
Reçu en Sous-Prefecture le :
Publié ou Notifié le : 20 juillet 2023